



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### pollution atmosphérique

Question écrite n° 52972

#### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le pic de pollution observé ces derniers jours en Île-de-France et qui a impacté négativement la santé de nombre de nos concitoyens, notamment parmi les populations les plus fragiles. La question de la qualité de l'air est un enjeu majeur qui doit être traité tant au niveau local, par les exécutifs locaux en place, qu'au niveau national. Néanmoins, en la matière, les mesures de fond et de long terme doivent être préférées à des mesures ponctuelles mais draconiennes (à l'image de la circulation alternée) très coûteuses pour notre économie et les finances publiques et qui compliquent grandement le quotidien de nos concitoyens. Or force est de constater qu'au niveau national, malgré la présence de ministres écologistes au sein du Gouvernement, ces questions de fond sont aujourd'hui totalement délaissées. On ne peut que le regretter ! Alors que beaucoup avait été fait sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, notamment avec le Grenelle de l'environnement, le Gouvernement actuel semble avoir renoncé à mettre en œuvre une politique pragmatique et ambitieuse au service de notre environnement. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des mesures de fond que le Gouvernement entend prendre à court, moyen et long terme en matière de développement durable et plus particulièrement afin d'améliorer la qualité de l'air dans les grandes villes.

#### Texte de la réponse

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. La gestion des pics de pollution par des mesures d'urgence est nécessaire mais ne peut répondre à elle seule à l'enjeu. Il faut agir avec ambition pour réduire de manière pérenne les niveaux de pollution en agissant dans tous les secteurs d'activité et obtenir des résultats concrets : des villes respirables d'ici 5 ans. Le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et les actions de la feuille de route pour la conférence environnementale doivent y contribuer, et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie souhaite leur mise en œuvre dans les meilleurs délais. Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour la lutte contre la pollution atmosphérique. Parmi les nouvelles mesures, voici quelques avancées concrètes : - une prime à la reconversion des vieux véhicules diesel a été mise en place depuis le 1er avril 2015 sur tout le territoire national, pouvant aller jusqu'à 10 000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique ; - les modalités de l'identification des véhicules en fonction de leurs émissions polluantes seront arrêtées avant l'été, pour une mise en œuvre de cette identification dès 2015 ; - en complément du crédit d'impôt pour la transition énergétique de 30 %, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) mettra prochainement en place, en associant les collectivités volontaires, un fonds permettant de financer le remplacement des appareils de chauffage au bois peu performants dans les zones les plus polluées ; - des opérations pilotes de réduction des polluants atmosphériques dans l'agriculture accompagnées d'un soutien financier de l'ADEME et du ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt seront engagées prochainement pour expérimenter et évaluer (au niveau environnemental, technique, économique, et social) des bonnes pratiques agricoles sur quelques territoires ; - en ce qui concerne les pesticides, la campagne nationale exceptionnelle de surveillance des pesticides dans l'air sera engagée l'année prochaine en s'appuyant sur les recommandations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,

de l'environnement et du travail (ANSES) qui a démarré ses travaux ; - enfin, une nouvelle réglementation plus exigeante entrera en vigueur en 2016 pour les installations de combustion. Par ailleurs, le concours des collectivités est indispensable pour agir concrètement en faveur de la qualité de l'air et protéger la santé des français : pour développer des modes de déplacement propres, favoriser l'achat et l'utilisation de véhicules peu polluants, réduire les émissions liées au chauffage au bois, favoriser l'innovation dans les territoires, réduire les émissions de pesticides mais également sensibiliser et mobiliser les citoyens pour faire changer leurs comportements. La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie souhaite mobiliser et accompagner les collectivités, particulièrement celles qui sont les plus concernées par la pollution atmosphérique. C'est pourquoi elle va lancer un appel à projets « villes respirables » et proposer un nouveau plan d'actions en faveur de la qualité de l'air. Cette dynamique ne doit cependant pas se limiter à l'État et aux collectivités locales, elle consultera et associera toutes les parties prenantes, notamment au travers du Conseil national de l'air.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52972

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er avril 2014](#), page 2906

**Réponse publiée au JO le :** [16 juin 2015](#), page 4545